

## ARRETE N°16/26

### Défilé du Carnaval du 01/03/2026 de l'Association des Parents d'Elèves Les Petits Oratoriens

Le Maire d'OUZOUEUR SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 24 Novembre 1967,

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Elèves Les Petits Oratoriens pour l'organisation du défilé du carnaval des enfants, dans les rues d'Ouzouer sur Trézée, le Dimanche 1er Mars 2026 entre 14h et 16h30,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour le bon déroulement et la sécurité des personnes lors de cette manifestation,

N° 16/26

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation sera interrompue le Dimanche 1er Mars 2026, entre 14h et 16h30, selon l'avancée du cortège, qui sera encadré par les membres de l'Association des Parents d'Elèves, sur les voies suivantes :

- Départ Place de la Libération
- Rue Grande
- Route de Venon
- Avenue des Acacias
- Route de la Bussière
- Avenue de la République
- Rue des combattants
- Rue du Plat d'Étain
- Rue du Crôt
- Rue Grande
- Arrivée Place de la Libération

**ARTICLE 2** : Les membres de l'Association des Parents d'Elèves auront la charge de la signalisation de chaque intersection au moyen de barrières mises à leur disposition par la Municipalité et veilleront à la sécurité du public et des participants tout au long de la manifestation.

**ARTICLE 3** : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- Monsieur le Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUEUR SUR TREZEE,
- la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves Les Petits Oratoriens.

*Fait à OUZOUEUR SUR TREZEE, le 5 février 2026.*

*Le Maire,*  
*Denis GERVAIS*

